

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix, Tourcoing, le Nord et les départements
Béthune : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger la part en six.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES. — A Roubaix, aux bureaux du journal, Grand-
Place, 71. — A Toulouse, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la
librairie Wattieu, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'agence d'Henriette, 46, rue de la Madeleine.
— A Lyon, chez M. Henri Lefebvre, rue de la Station. — En vente à Paris :
aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

L'arrestation du lieutenant-colonel du Paty de Clam

◆ CE NUMERO
Comptenant SIX PAGES
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES ◆

Voir les Cours de Bourse à la 5^e page

LE DÉPUTÉ DE LA NOUVELLE

Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux un des plus jolis portraits parlamentaires esquissés par M. de Vogüé dans son roman, *les Morts qui parlent*, qui vient de paraître chez Plon et Nourrit.

Aristide Asserme, « le député bien parti de la Nouvelle », suivant la formule consacrée des journaux où il écrivait, « le Canaque », comme l'appelaient la *Libre Patrie* et l'*Autorité*, avec la spécialité de représenter l'esprit français au Parlement. Il y représentait par surcroît la Nouvelle-Calédonie, depuis qu'un concurrent richissime l'avait évincé de sa circonscription des Alpes-Orientales.

Créole de Bourbon, venu tout jeune à Paris pour y publier des vers sous le patronage de son compatriote, Leconte de Lisle, il s'était fait ramasser un soir par Gambetta dans une loge d'actrice où le tribun portait ses hommages. Aristide s'accrocha à la redingote flottante du grand homme, l'amusa par son bagout, reçut de lui l'investiture d'un siège électoral dans les Alpes. Dépouillé de son canonat, il reçut d'un ministère ami le siège de Nouméa, nouvellement créé.

Le député n'avait fait qu'une courte visite à l'île lointaine, sur un vaisseau de l'Etat qui l'y amena en conquérant. Les électeurs, quelques fonctionnaires et quelques colons, le reconnurent fidèlement depuis cette époque. Les méchantes langues prétendaient qu'on allongeait la liste électorale avec les forcats libérés et des canaques recrutés par le bâtonnier, comme dans l'Inde.

« Des électeurs littéralement électrisés » disait Asserme, car il les mettait en mouvement par un coup de câble officiel ; — « vraiment libéraux, puisqu'ils ne demandent qu'une chose, la liberté !... »

Sceptique et joueur, très avisé sous ses airs de bouffon, rompu aux intrigues des couloirs où il promenait depuis quinze ans sa calvitie précoce, sa jolie barbe crespelée et sa faconde aimable, populaire dans le salon de la *Pax* parmi ses confrères du journalisme, le créole rebondit toujours sur ses pieds après les aventures fâcheuses où l'entralnaient de perpétuels besoins d'argent. Compromis dans le Panama, dans toutes les affaires suspectes, il passait chaque fois à travers les mailles du filet de la justice, reparaissant souriant et acquis.

Nul ne tenait rigueur à cet enfant gâté du Parlement, radical d'éthique, ministériel quand le cabinet avait besoin d'un renfort, et qui évoluait savamment dans l'orbite du pouvoir, assez loin pour se faire payer ses services, assez près pour les offrir au bon moment.

Asserme devait ses succès à une imagination baroque et fertile. Au temps où il représentait les Alpes-Orientales, il avait un préfet peu maniable. Le cabinet d'alors hésitait à faire sauter cet administrateur. Une idée vint au député.

Il alla chez un marchand de couronnes funéraires, il choisit un bel article, jais noir, avec l'inscription : *Souvenirs et regrets*; il fit emballer, adresser franco, sans nom d'expéditeur, à M. le préfet des Alpes-Orientales. Le lendemain, même envoi d'un autre magasin; et ainsi de suite chaque jour, pendant trois semaines. Tous les marchands de couronnes parisiens y passèrent.

Au troisième arrivage, les employés de la préfecture jasèrent ; les fonctionnaires et les journalistes du chef-lieu s'arrangèrent vite pour avoir affaire dans les bureaux précisément à l'heure où l'on déballait chaque matin le fatal colis. Au bout de huit jours, la ville était en liesse ; pas d'autres conversations dans les cafés. Les deux feuilles locales exultaient ; le préfet n'osait plus se montrer sur le mail. À la quinzième couronne, il était tout démonté. La plaisanterie avait coûté 25 louis à Aristide, mais son homme dut demander lui-même un changement.

Le « spirituel député de la Nouvelle » entretenait d'ailleurs sa réputation par les discours amusants où il demandait un peu de la marine budgétaire pour son île, « pour le paradis austral où nous ne savons en ployer que nos damnés, où nous pourrions tous finir un jour, mes chers collègues, si la fortune inique faisait de nous des vaincus de la liberté. »

E.-M. de VOGUÉ.

CHOSES ET AUTRES

Entre boulevards :
— J'arrive à... Un héritage d'un million qui vient de m'échoir à...
— Tous mes compliments. Que vas-tu faire ?
— Parler... de manger...
— Permettez-moi de l'offrir à votre...
*

NOS FEUILLETONS

Nous commencerons, dimanche 11 juin, la publication d'un roman d'un grand intérêt,

DE LA MARCHANDE DE FLEURS

par Xavier de Montépin

Informations

Réunion du Conseil des ministres

Paris, 2 juin. — Les ministres sont venus, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Lombard.

M. LOUBET A UN DÉJEUNER

M. Charles Dupuy, président du Conseil, a fait savoir, dit le communiqué officieux, qu'il présidera, dimanche soir, le banquet annuel de l'Association fraternelle des ouvriers et employés du Chemin de fer.

LE DÉJEUNER DE 1900

Le ministre des finances a déclaré à ses collègues leurs propositions pour le budget de 1900.

TAXE D'OCOTRO

Les ministres des finances et de l'intérieur ont fait signer un projet de loi autorisant la prorogation d'une taxe d'octroi jusqu'au 31 décembre 1900.

LE PERSONNEL DES TRAVAUX PUBLICS DANS LES COLONIES

Le Ministre des colonies a fait signer un décret portant l'organisation au personnel des travaux publics dans les colonies.

A LA COMMISSION DES DOUANES. — Les graines oléagineuses. — Les tissus de soie pure

Paris, 2 juin. — La Commission des douanes a entendu, aujourd'hui, les ministres des Affaires étrangères, des Finances, du Commerce et de l'Agriculture.

M. Lassalle, ministre des Affaires étrangères, a, sur la question des droits relatifs aux graines oléagineuses et aux huiles, demandé à la commission, de surcroît, à toute direction.

En ce concerne l'augmentation des droits sur les tissus de soie pure, qui fait l'objet des propositions de MM. Claude, Rajon et Bonard, M. Delombard, ministre du commerce, a déclaré que le gouvernement était hostile au principe de ces propositions.

La commission entendra, dans sa prochaine séance, vendredi, un rapport provisoire de M. Noël, sur la question des tissus de soie pure.

LES OBLIGATIONS DES BRASSEURS

L'Officier public a décreté déterminant les obligations complémentaires et de détail, ainsi que les déclarations, auxquelles sont tenus les brasseurs. Il fixe notamment :

1° Le mode de paiement des droits :

2° Les conditions d'application et d'interdiction des débits et des échafaudages à eau et à bouteille.

3° Les dispositions à prendre pour déterminer le volume et la densité des mouts, ainsi que le nombre minimum de degrés hectolitres à imposer par brassin, le mode de reconnaissance des brassins et la période pendant laquelle cette reconnaissance doit être effectuée.

4° Les prescriptions à remplir par les brasseurs :

a) Pour être exemptés des visites de nuit ;

b) Pour obtenir la restitution du droit de fabrication sur les bières exportées ;

5° Les conditions auxquelles seront subordonnées l'importation et l'enregistrement des huiles, gommes, matières, sels, résines et autres substances sucrées analogues, les bases d'apport des produits régulièrement employées et des quantités constatées.

6° Les prescriptions à remplir par les brasseurs :

a) Pour être exemptés des visites de nuit ;

b) Pour obtenir la restitution du droit de fabrication sur les bières exportées ;

7° Les conditions auxquelles seront subordonnées l'importation et l'enregistrement des huiles, gommes, matières, sels, résines et autres substances sucrées analogues, les bases d'apport des produits régulièrement employées et des quantités constatées.

Un tramway à la rivière

Besançon, 2 juin. — Un accident terrible vient de se produire. Une voiture du tramway électrique en voulant prendre le contour du pont de Battant a déraillé. Elle a franchi le trottoir, enfoncé le garde-fou et est tombée dans la rivière qui coule dans cet endroit sur un fond de roches.

Deux personnes ont été tuées et plusieurs blessées.

L'incident de Bruxelles

Bruxelles, 2 juin. — On assure que trente des membres absents hier, au moment du vote, à la chambre de commerce française, vont donner leur démission.

M. Gérard va informer toutes les autorités belges que la chambre de commerce est dissoute.

La chambre de commerce française d'Anvers prépare une adresse de félicitations à M. Gérard.

Un vol important en Roumanie

Londres, 2 juin. — Une dépêche de Braila (Roumanie) au Standard, donne les détails d'un vol important commis au profit d'une banque parisienne.

Les voleurs se sont emparés du carnet de chèques d'une banque roumaine, ont falsifié la signature du directeur, et par ce moyen ont réussi à toucher à cette banque parisienne et à deux banques de Londres des sommes très importantes.

Une collision de trains aux Etats-Unis

Chicago. — Une collision s'est produite sur la ligne du chemin de fer électrique aérien. Il y a eu quarante blessés, dont quelques uns grièvement atteints.

Le serpent de mer

Le Daily Mail raconte que, sur le livre de bord de *Narcissus*, navire de la marine britannique, est inscrite la mention suivante, à la date du 21 mai :

« Observé un monstre marin de certainement plus de 150 pieds de longueur, s'avancant à ce qu'il semble à l'aide de vastes nageoires. »

Le *Narcissus* est revenu dernièrement d'Extrême-Orient à Portsmouth, et ce monstre marin a été aperçu au large du cap Falcon, sur la côte d'Afrique.

LA GRÈVE DU CREUSOT

Le spirituel député de la Nouvelle entretenait d'ailleurs sa réputation par les discours amusants où il demandait un peu de la marine budgétaire pour son île, « pour le paradis austral où nous ne savons en ployer que nos damnés, où nous pourrions tous finir un jour, mes chers collègues, si la fortune inique faisait de nous des vaincus de la liberté. »

E.-M. de VOGUÉ.

CHOSES ET AUTRES

Entre boulevards :

— J'arrive à... Un héritage d'un million qui vient de m'échoir à...

— Tous mes compliments. Que vas-tu faire ?

— Parler... de manger...

— Permettez-moi de l'offrir à votre...

*

Le jeune Beaumé joue bruyamment. — Tu sais bien, lui dit sa mère, qu'il ne faut pas faire de bruit quand ton père dort. — C'est que... si j'en fais quand il ne dort pas, il me donne des taloches !

Le préfet, le sous-préfet et le général ont eu, ce matin, un long entretien, à la suite duquel, le bruit court que plusieurs orateurs socialistes vont être expulsés du Creusot.

Les meetings tenus, boulevard du Guide, par les ouvriers qui n'ont pas repris le travail, ont décidé d'attendre l'arbitrage du juge de paix. On attend, de Paris, M. Lavant, candidat socialiste et révolutionnaire aux dernières élections, contre M. Schneider.

D'après ce qu'il a écrit, le préfet a renforcé de troupes, qui ont été démantelées à Paris, 2 juin.

Paris, 2 juin. — L'Agence Harsens communique les dépêches suivantes :

— Le Creusot, 2 juin, 20, soi. — Peu d'ouvriers se sont présentés à la rentrée des usines à midi et demi, et le travail n'a pas repris. Les hauts fourneaux ne peuvent être allumés.

— Chalon-sur-Saône, 2 juin. — Tout est calme jusqu'à présent à Montchanin, où quelques gendarmes ont été envoyés. La compagnie du Creusot y possède trois tuiles : Vilson, Guettet et Longpere occupant, au total, 600 ouvriers.

Le groupe socialiste de la Chambre

Paris, 2 juin. — Le groupe socialiste vient de recevoir de M. Dejeaute, qui se trouve au Creusot, le télégramme suivant :

— Grève générale des mineurs de Montchanin ; la tentative Schneider avortée ; entrées nulles ; envoyez collègues urgents.

Le groupe socialiste a aussitôt désigné MM. Devèze et Lévy pour faire arrêter ce soir.

Ensuite, le démantèlement de la souscription personnelle des mineurs, le groupe a voté une somme de 100 francs en faveur des grevistes.

D'autre part, d'après les renseignements reçus au ministère de l'intérieur, un tiers des ouvriers du Creusot auraient repris le travail ce matin.

Quant à l'inculpation, sous laquelle on poursuit le colonel, je l'ignore ; en tous cas, elles sont depuis bientôt un an, M. du Paty de Clam a demandé, aux ministres de la guerre, de diminuer l'imposante peine. L'un de ces journaux affirme sans rire qu'il y avait peu de monde (!!!) sur le pas de Marchand, que la réception était maigre, que le héros africain n'a été acclamé que par « quelques brillaards nationalistes » et des « échappés de capacières ». Un autre journal décrète que l'ordre de la réception a été annulé, mais qu'il était d'une réception glaciaire (!!!) Pour un peu, on écrirait, si l'on osait, que Marchand a été accusé par des huées et des ossements.

Ces journaux en seront du reste pour leurs frais. Les milliers et les milliers de Parisiens qui ont acclamé hier Marchand ont dû hauser les épaules s'ils ont eu connaissance de ces échouances insensées. Ce serait grotesque, si ce n'était profondément triste. Il faut, en effet, avoir une haine étrange, de tout ce qui porte l'uniforme et de tout ce qui peut exalter le patriotisme pour ne pas s'associer à une démonstration aussi émouvante que celle qui s'est produite justement dans les rues de Paris.

Marchand a été assailli dans les rues de Paris.

On a bien vu que l'arrestation du colonel du Paty de Clam était prévue : la nouvelle n'en a pas moins causé une grosse émotion parce qu'on ne l'attendait pas si tôt.

Si c'est sur sa demande que l'ancien officier de police judiciaire a été envoyé au Chêne-Midi, il n'y a rien à dire, observe-t-on. Cela nous promet seulement de sensatiosn débats où il faut s'en rapporter à l'assurance de l'accusé, le rapport Ballot-Beaupré pourrait passer un mauvais quart d'heure.

Mais si son arrestation est le